



Cahier 03 - Pourquoi une loi est nécessaire

Passer de la bonne volonté au droit

La solidarité française dispose déjà de textes, de dispositifs, de services, d'établissements, d'associations, de professionnels et de financements. Pourtant, dans beaucoup de situations, la personne vulnérable reste entourée de réponses fragmentées.

Un service intervient sur un point. Un professionnel traite une urgence. Un proche porte ce qu'il peut. Une institution ouvre ou ferme un droit. Mais personne ne garantit toujours que l'ensemble soit relié autour de la personne, dans la durée.

C'est pour cela qu'une loi est nécessaire. Non pour produire une procédure de plus, mais pour reconnaître une obligation de cohérence humaine.

Le Code de la Solidarité demande que l'on ne parle pas seulement d'aides. Il demande que l'on parle de l'organisation humaine qui permet aux aides d'être bonnes, utiles et ajustées.

Une prestation peut exister sans être bien utilisée. Une intervention peut être prévue sans être adaptée. Un droit peut être ouvert sans être réellement vécu. Le cercle de personnes de confiance permet

de vérifier ce lien entre les droits, les aides et la vie réelle de la personne.

La loi devrait donc reconnaître le cercle, le soutenir, et donner aux institutions la responsabilité de le rendre possible dans le temps long.

Le Code de la Solidarité ne remplace pas les codes existants. Il leur donne un principe de tête : autour d'une personne vulnérable, une solidarité digne doit être organisée, suivie et soutenue.

Document associé : Code de la Solidarité - Livre fascicule, essai prototype 2024 : https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/10/Livre-fascicule-Code-de-la-Solidarite-_3.pdf

Ce cahier appartient à la collection Code de la Solidarité des Cahiers de Dediçi.